



Rapporter une ordonnance d'irrecevabilité de plainte ?

Par **Sigismond**, le **21/02/2011** à **13:43**

Bonjour,

Est-ce possible alors que cette ordonnance a été prononcée au motif que j'avais porté plainte auprès du JI sans porter préalablement plainte auprès du procureur ?

Voilà que le doyen m'écrit pour me demander si j'ai préalablement plainte auprès du procureur ! Il semble se moquer puisqu'il a déjà prononcé l'irrecevabilité.

Par dessus le marché, il me suggère, au cas où je ne l'aurais pas fait, de porter maintenant plainte auprès du procureur. Mais c'est trop tard !

Je suis normalement obligé de tout recommencer à zéro y compris ma plainte auprès du JI ; Non ?